



**PRÉFÈTE  
DE L'OISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Direction départementale des territoires  
Bureau de l'environnement

**AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE ENVIRONNEMENTALE  
EXPLOITATION DU PARC ÉOLIEN « DE CANNY »  
SOCIÉTÉ PARC ÉOLIEN DE CANNY  
COMMUNE DE CANNY-SUR-MATZ**

Par arrêté préfectoral de la Préfète de l'Oise, il est prescrit une **enquête publique environnementale du 24 juin 2024 au 24 juillet 2024 inclus** sur le projet de la **SOCIÉTÉ PARC ÉOLIEN DE CANNY** d'exploiter un parc éolien implanté sur la commune de Canny-sur-Matz.

1. L'enquête publique environnementale porte sur la construction et l'exploitation d'un parc éolien de cinq aérogénérateurs d'une puissance unitaire maximale de 5,7 MW, avec une puissance installée totale maximale de 28,5 MW ; d'une hauteur totale maximale de 180 m ; le diamètre maximal du rotor étant de 149,1 m et la hauteur de moyeu de 105 m, et de deux postes de livraison, relevant de la rubrique n° 2980-1 pour l'activité soumise à autorisation.

2. La Préfète de l'Oise est l'autorité compétente pour prendre par arrêté la décision qui peut être une autorisation environnementale assortie du respect de prescriptions ou un refus.

3. M. Régis BAY est désigné en qualité de commissaire enquêteur,  
M. André DIETTE est désigné en qualité de suppléant au commissaire-enquêteur.

4. Le siège de l'enquête publique est situé en mairie de Canny-sur-Matz.

Le commissaire enquêteur y assurera des permanences, pour recevoir les observations écrites et orales du public :

- Lundi 24 juin 2024 de 14 h 00 à 17 h 00 ;
- Samedi 6 juillet 2024 de 9 h 00 à 12 h 00 ;
- Mercredi 10 juillet 2024 de 9 h 00 à 12 h 00 ;
- Mardi 16 juillet 2024 de 14 h 00 à 17 h 00 ;
- Mercredi 24 juillet 2024 de 14 h 00 à 17 h 00.

5. Le dossier de demande d'autorisation environnementale, l'avis de l'Autorité environnementale et la réponse du pétitionnaire à cet avis sont consultables et téléchargeables sur le site internet des services de l'État dans l'Oise, <https://www.oise.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement/Les-installations-classees/Par-enquete-publique>, dès l'affichage de l'avis d'enquête. Ils sont consultables à la direction départementale des territoires, bureau de l'environnement du lundi au vendredi, de 9 h à 11 h et de 14 h à 16 h.

6. Dès l'affichage et pendant toute la durée de l'enquête, les dossiers papier et numérique pourront être consultés par toute personne intéressée aux heures d'ouverture de la mairie de **Canny-sur-Matz**.

7. Les mêmes documents en version numérique sont consultables aux heures habituelles d'ouverture des mairies sur un poste informatique mis à disposition dans les communes de :

**Amy, Avricourt, Biermont, Candor, Conchy-les-Pots, Crapeaumesnil, Cuy, Dives, Fresnières, Gury, Laberlière, Lagny, Lassigny, Mareuil-la-Motte, Plessis-de-Roi, Ricquebourg, Roye-sur-Matz, Thiescourt, Beuvraignes, Laucourt, Roye, Tilloloy et Verpillières.**

8. Pendant la durée de l'enquête, le public pourra consigner ses observations et propositions :

- sur le registre d'enquête tenu à sa disposition en mairie de Canny-sur-Matz,
- par courrier adressé à la mairie de Canny-sur-Matz, à l'attention du commissaire-enquêteur,
- sur le registre d'enquête dématérialisé qui sera mise en place à l'adresse suivante :  
<https://www.registre-numerique.fr/projet-eolien-canny>
- par courrier électronique adressé à :  
[projet-eolien-canny@mail.registre-numerique.fr](mailto:projet-eolien-canny@mail.registre-numerique.fr)

9. Les observations faites sur le registre et par voie postale, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur sont consultables sur le site internet des services de l'État dans l'Oise :

<https://www.oise.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement/Les-installations-classees/Par-enquete-publique>

10. Toute information sur le dossier peut être demandée auprès de Madame Julie HELLEUX, Chef de projet – Mail : [julie.helleux@rwe.com](mailto:julie.helleux@rwe.com) – Tél. : 07 85 80 07 80 - Société PARC ÉOLIEN DE CANNY, sise 50 rue Madame de Sanzillon 92 110 Clichy, ou à la direction départementale des territoires, service de l'eau de l'environnement et de la forêt, bureau de l'environnement, 40 rue Racine à Beauvais.